## Jacqueline Sauvage, symbole des violences conjugales, est morte

Jacqueline Sauvage, condamnée à 10 ans de prison pour le meurtre de son mari violent et graciée par le président de la République, est morte à l'âge de 72 ans.

Par L'Obs Publié le <u>29 juillet 2020 à 12h53</u> Mis à jour le 29 juillet 2020 à 14h08

Elle était devenue, malgré elle, la figure des femmes battues. Jacqueline Sauvage est décédée le 23 juillet à son domicile de La Selle-sur-le-Bied (Loiret), a appris <u>le quotidien local « La République du Centre »</u>, ce mercredi 29 juillet. Une information confirmée par son ancienne avocate Nathalie Tomasini auprès de « l'Obs ». Cette dernière se dit « *extrêmement choquée »* :

« C'est une femme qui a vécu 47 années de souffrance, pour qui toute l'expérience médiatique et judiciaire qu'elle a vécue a été extrêmement lourde et compliquée. »

Ses obsèques se sont déroulées mardi 28 juillet dans la plus stricte intimité. La famille a refusé de communiquer sur la cause de son décès.

« Jacqueline Sauvage, d'une certaine manière, a fait avancer elle aussi la lutte contre les violences faites aux femmes », a également affirmé Nathalie Tomasini sur BFMTV, évoquant <u>la mort de Gisèle Halimi mardi</u>. « Ce sont deux symboles qui disparaissent. »

## Grâce accordée par François Hollande

L'affaire Jacqueline Sauvage avait ému et révolté la France entière. En octobre 2014, cette femme avait été condamnée à dix ans de réclusion par <u>la cour d'assises du Loiret</u>, pour avoir tué son mari, Norbert Marot, qui la frappait depuis quarante-sept ans. Le 10 septembre 2013, elle l'avait abattu de trois coups de fusil de chasse, à leur domicile de La Selle-sur-le-Bied.

Ses avocates M<sup>es</sup> Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, soutenues par un grand nombre de personnalités telles que Muriel Robin et Annie Duperey, n'ont eu de cesse de plaider « *la légitime défense différée* ». Mais le 3 décembre 2015, la cour d'appel d'assises de Blois avait confirmé la sanction.

Après quatre ans passés en prison, Jacqueline Sauvage avait bénéficié d'une grâce partielle de François Hollande, le 31 janvier 2016. Alors que la justice lui avait refusé, à deux reprises, sa demande de libération conditionnelle, le président de la République lui avait finalement accordé une grâce totale le 28 décembre 2016.

